



Règlement Intérieur de l'Atelier Bretz'Selle, 10 rue des bouchers

L'auto-réparation

L'atelier permet à l'adhérent(e) de réparer son vélo avec à sa disposition : de l'outillage, des pièces détachées et les conseils des bénévoles (T-shirt jaunes). Ces derniers transmettent leurs savoirs et savoir-faire, il n'y a aucun professionnel donc **aucune obligation de résultat. La carte de membre est personnelle et nominative.** L'accès à l'atelier est donc uniquement réservé aux membres. De plus, la présentation de la carte pourra être demandée.

Accueil du public

Seul l'atelier donnant sur la rue et la cave sont accessibles au public. Les autres salles ne sont accessibles qu'aux bénévoles. La capacité d'accueil de l'atelier est limitée à 19 personnes au même moment. L'atelier est non fumeur. La consommation d'alcool est interdite en dehors des temps dédiés (apéros démontage, festivités, etc.).

Jeune public

L'accès à l'atelier est interdit aux enfants de moins de 7 ans. De 7 à 12 ans, l'enfant sera obligatoirement accompagné d'un parent et devra être adhérent s'il veut bricoler. De 12 à 17 ans, l'enfant pourra entretenir son vélo seul à l'atelier sous réserve d'un accord parental formel. Dans tous les cas, **une autorisation parentale sera signée quel que soit l'âge de l'enfant.** L'adhésion enfant est au prix de l'adhésion tarif réduit.

Accès aux services

Tous les services proposés par l'association ne sont accessibles qu'aux adhérents à jour de cotisation. Les pièces détachées, neuves ou d'occasions sont vendues. Les prix sont affichés à l'accueil. Ils sont susceptibles de changer et seront préalablement validés par le Comité Directeur.

Horaires

Les horaires de permanences doivent être respectés. La fin des permanences est annoncée environ une demi-heure avant de sorte que les adhérents aient le temps de régler leurs pièces détachées et de finir leurs réparations. Les horaires peuvent exceptionnellement être modifiés (manque de bénévoles, horaires d'été, congés de fêtes et jours fériés).



Affichage

Les lieux d'affichage sont thématiques (vélo, petites annonces, événementiel). Les documents présentés sont soumis à l'approbation du Bureau ou des salariés.

Gestion des déchets

Le tri est mis en place : ferraille, aluminium, papiers, chambres à air, etc. Chaque membre devra le respecter.

Pauses café

La vaisselle mise à disposition pour les pauses café doit être nettoyée par la personne qui s'en est servi. Les autres membres ne doivent pas pâtir du laisser-aller de certains. Les boissons chaudes sont approvisionnées par les adhérents, les stocks ne seront pas réapprovisionnés sur les fonds de l'association.

Rangement

Les salariés et bénévoles ne sont en aucun cas préposés au rangement. Pour un fonctionnement optimal, chacun est tenu de ranger son espace de travail (pièces, outils, déchets, etc.) suite à ses travaux dans l'atelier. Toute proposition d'optimisation du rangement est bienvenue.

Matériel

Le matériel présent dans l'atelier est uniquement destiné aux activités d'auto-réparation de vélos. Les outils ne doivent donc pas avoir d'autres usages. Aucun matériel autre que des vélos en cours de réparation (cf. ci-dessous) ne doit être entreposé dans l'atelier. On ne coupe un cadenas sur demande que si le vélo est marqué et que le propriétaire présente son passeport (bicycode). **L'accès aux stocks de pièces neuves est réservé aux bénévoles.**

Vélos en cours de réparation

Lorsque les réparations entamées n'ont pas pu être terminées avant la fin de la permanence et que l'adhérent n'est pas en mesure d'emporter son vélo, il est possible de le laisser à l'atelier. Le vélo en cours de réparation doit être étiqueté (nom de l'adhérent + date de dépôt + contact) et stocké dans la cour. Il peut y rester au maximum 7 jours. Au delà de ce délai, il sera considéré comme abandonné et pourra être démonté pour pièces.

Enfin, l'utilisation de l'atelier à des fins commerciales est strictement interdite !